



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-96177>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **24-96177**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ile de France Mobilités

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 28750007800020

Ville : Paris

Code postal : 75009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_NcMl1dq9Ox

Identifiant interne de la consultation : 2023-095

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Lucile MOITY

Adresse mail du contact : Lucile.moity@iledefrance-mobilites.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : DUME ou fourniture des formulaires DC1 et DC2 joints au DCE. Le candidat fournit également les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur telle que décrite au RC et, le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers

exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années en précisant les titres d'études et professionnels, notamment ceux des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché. Une attestation d'assurance à jour couvrant la responsabilité civile générale et professionnelle (RCP) du candidat (ou de chacun des membres du groupement). Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Pour justifier des capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application de l'article R.2143-12 du Code de la commande publique, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de l'accord-cadre. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire des prestations ou, à défaut, par une déclaration sur l'honneur de l'opérateur économique, en lien avec l'objet de l'accord-cadre.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 20/09/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Ile-de-France Mobilités

L'Acheteur souhaite imposer aux soumissionnaires, la communication des noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché (cf. art 19 directive 2014/24 et art 37 de la directive 2014/25 et l'article R2142-13 du code de la commande publique) du fait que la qualité de l'offre est évaluée sur la base du savoir-faire, de l'efficacité, de l'expérience ou de la fiabilité de l'équipe dédiée à l'exécution de l'accord-cadre.

Critères d'attribution : Critère 1 Valeur technique (50 points) SC1 - Vision, compréhension des enjeux et reformulation de la problématique (10 points) SC2 - Adéquation de la solution aux attentes (structuration de l'éventuelle plateforme dématérialisée, modalités d'utilisation, ergonomie, modalités d'ajustement, reporting) (15 points) SC3 - Qualité et diversité des ressources dématérialisées (formations, information, outils, ...) (10 points) SC4 - Dispositif de sécurisation des données (5 points) SC5 - Modalités de suivi du dispositif et d'articulation avec le chef de projet interne (10 points) Critère 2 Moyens humains (20 points) SC1- Qualification et expérience des ressources proposées (10 points) SC2 - Expérience en matière de conception et d'animation d'une solution intégrée de soutien psychologique auprès des agents (10 points) Critère 3 Prix (30 points)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATIONS D'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE AUX AGENTS D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES

Code CPV principal - Descripteur principal : 75310000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre est un marché de prestations de services. Il a pour objet la mise en place d'un dispositif de « détection - identification » des difficultés psychologiques, d'assistance psychologique et de sensibilisation aux Risques Psychosociaux (RPS) et à la santé mentale

auprès des agents pour le compte d'Ile-de-France-Mobilités. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. L'accord-cadre n'est pas alloti. L'accord-cadre est passé pour une période de 12 mois reconductible trois fois. Il a un montant minimum de 15 000 euro(s) HT et un montant maximum de 50 000 euro(s) HT pour la période de 12 mois. Le montant maximum total de l'accord-cadre est donc de 200 000 euro(s) HT pour la durée globale de 48 mois.

Lieu principal d'exécution du marché : Ile-de-France

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'instance chargée des procédures de recours et pouvant donner les informations nécessaires sur les modalités de celles-ci est la suivante : Tribunal administratif de Paris 7, Rue de Jouy - 75004 Paris Téléphone : 01.44.59.44.00 Télécopie : 01.44.59.46.46 Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr Organe chargé des procédures des médiations : Comité Consultatif Interdépartemental de Règlement Amiable des différends ou litiges Préfecture de la région Île-de-France Préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75911 Paris cedex 15 Tél. : 01 82 52 42 67 ou 01 82 52 40 00 Fax : 01 82 52 42 95 Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr Recours possibles : Avant la signature du marché : - Un référé? précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat. Après la signature du marché : - Un référé? contractuel (art. L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché? et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Un recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, n° 358994, Département de Tarn et Garonne) dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Les modalités de versement des avances sont fixées dans le CCAP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/08/2024